

FICHE INFO PATIENT



FICHE CRÉÉE EN : AVANT 2012
DERNIERE MISE A JOUR : NOVEMBRE 2018

FICHE REMISE LE/...../.....

PAR DR

Madame, Monsieur,

Cette fiche, rédigée par l'Association Française d'Urologie est un document destiné à vous aider à mieux comprendre les informations qui vous ont été expliquées par votre urologue à propos de votre maladie et des choix thérapeutiques que vous avez faits ensemble.

En aucune manière ce document ne peut remplacer la relation que vous avez avec votre urologue. Il est indispensable en cas d'incompréhension ou de question supplémentaire que vous le revoyiez pour avoir des éclaircissements.

Vous sont exposées ici les raisons de l'acte qui va être réalisé, son déroulement et les suites habituelles, les bénéfices et les risques connus même les complications rares.

Prenez le temps de lire ce document éventuellement avec vos proches ou votre médecin traitant, revoyez votre urologue si nécessaire. Ne vous faites pas opérer s'il persiste des doutes ou des interrogations.

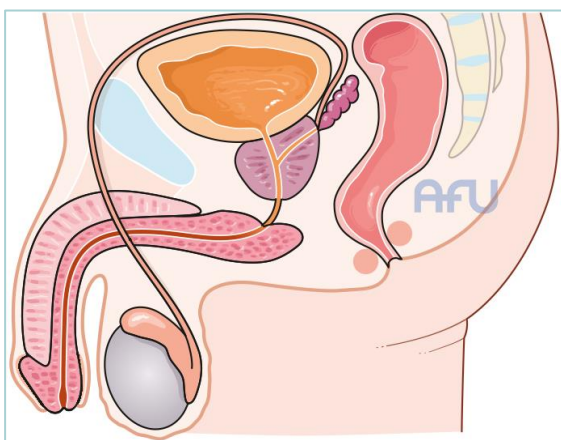
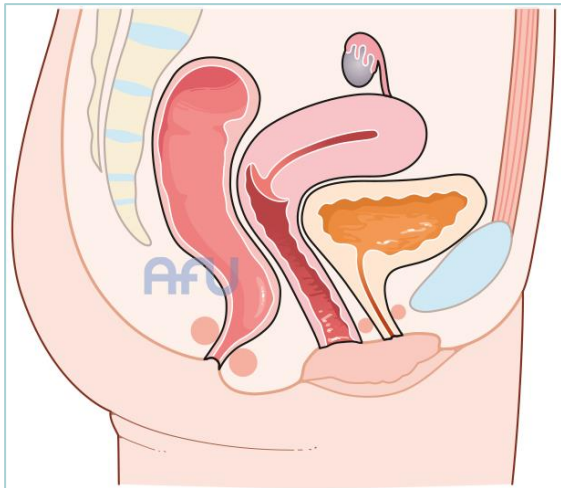
Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : www.urologie-santé.fr

AUTO-SONDAGE URINAIRE

Votre urologue se tient à votre disposition pour tout renseignement.

— QU'EST-CE QUE L'AUTO-SONDAGE ?

Le but de l'auto-sondage est d'assurer une vidange régulière de la vessie grâce à l'introduction par vous-même d'une sonde par l'urètre jusqu'à la vessie. Il est indiqué lorsque le mauvais fonctionnement de la vessie ne permet plus une évacuation naturelle et facile des urines. Il convient alors de faire environ 4 à 6 autosondages par jour.



— POURQUOI PROPOSER LES AUTO-SONDAGES ?

L'objectif du changement de mode de vidange vésicale (façon d'uriner) au profit des auto-sondages est de vider correctement et totalement votre vessie.

Le fonctionnement de votre vessie a été évalué à travers les différents examens que votre médecin vous a fait pratiquer. Si vous ne videz pas votre vessie dans sa totalité ou bien si votre vessie est obligée de trop travailler pour se vider, il existe des risques importants d'infection urinaire, voire d'insuffisance rénale. Rapidement vous pouvez avoir des complications graves liées à ces problèmes urinaires.

Il n'existe pas de traitement médicamenteux ou ces derniers ont été inefficaces pour vous permettre de vider votre vessie correctement et sans danger.

En particulier, pour les patients atteints de pathologies neurologiques, les auto-sondages peuvent être associés à la prise de médicaments ou à la réalisation d'injections régulières de toxine botulique dans la vessie pour la calmer. En effet, les sondages permettent de bien vider la vessie, mais dans certains cas, la vessie travaille de façon anarchique et désorganisée, ce qui peut être responsable de fuites ou de complications.

Les auto-sondages vont permettre d'améliorer votre qualité de vie et de vous protéger contre les complications urinaires. Il est important de respecter le rythme des sondages prescrits par votre médecin.

— COMMENT APPRENDRE LES AUTO-SONDAGES ?

Lors d'une consultation, ou d'une hospitalisation, la technique des auto-sondages va vous être enseignée. Vous apprenez à vous sonder en position assise et en position couchée afin que vous puissiez vous sonder n'importe où, même en dehors de chez vous : dans des toilettes publiques, au travail, chez des amis... Vous essayerez plusieurs types de sondes afin de trouver celle qui vous convient le mieux.

Le but est que vous sachiez vous sonder seul, dans n'importe quel endroit, à l'aide du type de sonde que vous aurez choisi.

— EST-CE QUE LES AUTO-SONDAGES SONT DOULOUREUX ?

Non. La technique des auto-sondages est indolore grâce aux évolutions des matériels de sondage. Lors de l'apprentissage, on vous montre toute la palette des sondes disponibles et on vous guide dans le choix du matériel le plus adapté à votre cas.

— QUELS SONT LES RISQUES DES AUTO-SONDAGES ?

Le fait d'avoir une vessie qui ne se vide pas bien expose automatiquement à une plus grande concentration de bactéries dans votre vessie par rapport à une vessie qui se vide normalement. Cette présence de bactéries vous expose, plus que la population normale, à avoir des infections urinaires (avec des symptômes ou de la fièvre).

Les auto-sondages permettent de faire en sorte que ces épisodes d'infections urinaires graves soient considérablement diminués. En revanche, vous aurez toujours des germes présents dans les urines, mais ils ne resteront pas suffisamment longtemps dans la vessie pour entraîner des symptômes mettant votre santé en jeu.

Les autres risques :

- Plaie de l'urètre
- Saignement de l'urètre

Plus spécifiquement chez l'homme : risque d'infections des organes génitaux (testicules, prostate, épидидyme).

Il est rappelé que toute intervention chirurgicale comporte un certain nombre de risques y compris vitaux, tenant à des variations individuelles qui ne sont pas toujours prévisibles. Certaines de ces complications sont de survenue exceptionnelle (plaies des vaisseaux, des nerfs et de l'appareil digestif) et peuvent parfois ne pas être guérissables. Au cours de cette intervention, le chirurgien peut se trouver en face d'une découverte ou d'un événement imprévu nécessitant des actes complémentaires ou différents de ceux initialement prévus, voire une interruption du protocole prévu. Toute chirurgie nécessite une mise au repos et une diminution des activités physique. Il est indispensable de vous mettre au repos et de ne reprendre vos activités qu'après accord de votre chirurgien.

EN CAS D'URGENCE,
votre urologue vous donnera la conduite à tenir.

En cas de difficulté à le joindre,
faites le 15.

Fumer augmente le risque de complications chirurgicales de toute chirurgie, en particulier risque infectieux (X3) et difficulté de cicatrisation (X5). Arrêter de fumer 6 à 8 semaines avant l'intervention diminue significativement ces risques. De même, Il est expressément recommandé de ne pas recommencer à fumer durant la période de convalescence.

↘ Si vous fumez, parlez-en à votre médecin, votre chirurgien et votre anesthésiste ou appelez la ligne

Tabac-Info-Service au 3989

ou par internet :

tabac-info-Service.fr,

pour vous aider à arrêter.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

DOCUMENT DE CONSENTEMENT AUX SOINS

Dans le respect du code de santé publique (Article R.4127-36), je, soussigné (e) Monsieur, Madame, reconnaît avoir été informé (e) par le Dr en date du/...../....., à propos de l'intervention qu'il me propose : **auto-sondage urinaire**.

J'ai bien pris connaissance de ce document et j'ai pu interroger le Dr qui a répondu à toutes mes interrogations et qui m'a rappelé que je pouvais jusqu'au dernier moment annuler l'intervention.

Ce document est important. Il est indispensable de le communiquer avant l'intervention. En son absence, votre intervention sera annulée ou décalée.

Fait à

Le/...../.....

En 2 exemplaires,

Signature

Cette fiche a été rédigée par l'Association Française d'Urologie pour vous accompagner. Elle ne doit pas être modifiée. Vous pouvez retrouver le document original et des documents d'information plus exhaustifs sur le site urologie-santé.fr
L'Association Française d'Urologie ne peut être tenue responsable en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents sans son accord.

PERSONNE DE CONFIANCE

Madame, Monsieur,

En application de la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner » sur le droit des patients, il nous est demandé d'améliorer leur environnement proche lors de leur prise en charge.

En plus du consentement éclairé qui décrit l'indication et les risques de l'intervention que vous allez prochainement avoir, nous vous prions de trouver ci-joint une fiche de désignation d'une personne de confiance.

Cette désignation a pour objectif, si nécessaire, d'associer un proche aux choix thérapeutiques que pourraient être amenés à faire les médecins qui vous prendront en charge lors de votre séjour. C'est une assurance, pour vous, qu'un proche soit toujours associé au projet de soin qui vous sera proposé.

Elle participera aux prises de décisions de l'équipe médicale si votre état de santé ne vous permet pas de répondre aux choix thérapeutiques.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir consciencieusement ce document et de le remettre à l'équipe soignante dès votre arrivée.

JE NE SOUHAITE PAS DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

À

le/...../.....

Signature

JE SOUHAITE DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Cette personne est :

Nom : Prénom :

Lien (époux, épouse, enfant, ami, médecin....) :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Adresse :

.....

J'ai été informé(e) que cette désignation vaut pour toute la durée de mon hospitalisation. Je peux révoquer cette désignation à tout moment et dans ce cas, je m'engage à en informer par écrit l'établissement en remplissant une nouvelle fiche de désignation.

Date de confiance :

...../...../.....

Signature

Signature de la personne